



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ  
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

---

Séance tenue le jeudi 10 novembre 2022 à 10h 15 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

**Sont présents :**

Mme Valérie Plante, présidente

M. Richard Deschamps	Mme Lise Michaud
Mme Sandra El-Helou	M. Sébastien Nadeau
Mme Nathalie Goulet	M. Jérôme Normand
M. Ludovic Grisé Farand	Mme Dominique Ollivier
M. Yannick Langlois	M. Sylvain Ouellet
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Jocelyn Pauzé
M. François Limoges	M. Guy Pilon
M. Patrick Marquès	Mme Marie Plourde
M. Jean Martel	M. Luc Rabouin
M. Denis Martin	M. Guillaume Tremblay
M. Beny Masella	M. Eric Westram
M. Peter McQueen	

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire, Me Roch Sergerie, assistent à la séance.

**Sont absents :**

M. Michel Gibson\*, M. Martin Damphousse\*, Mme Catherine Fournier\*\* et M. Stéphane Boyer\*.

Le quorum étant constaté, madame Valérie Plante, présidente, déclare la séance ouverte.

**PRÉSENTATIONS**

Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031

Proposition de la CMM à la COP15

CC22-052

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

APPUYÉ PAR : Mme Nathalie Goulet

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.

CC22-053

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR : M. Richard Deschamps

APPUYÉ PAR : Mme Sandra El-Helou

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 octobre 2022.

---

CC22-054

AUTORISATION D'UNE DÉROGATION TEMPORAIRE À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN ET ÉTABLISSEMENT DES CONTRIBUTIONS MUNICIPALES 2023 AU TRANSPORT COLLECTIF

PROPOSÉ PAR : M. Denis Martin

APPUYÉ PAR : M. Peter McQueen

Il est résolu :

D'approuver une dérogation temporaire de l'application de la *Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain* («l'Autorité») pour l'année 2023, de sorte que la contribution financière de base des municipalités desservies par l'Autorité, incluant les municipalités hors territoire, soit indexée de 4 % par rapport à l'année financière 2022, à l'exclusion des contributions à la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) et des contributions basées sur la richesse foncière uniformisée (RFU) qui demeurent perçues au réel des sommes dues;

De demander au gouvernement du Québec de reconduire, au cours des prochaines années, son soutien financier à l'ARTM notamment pour combler le manque à gagner tarifaire découlant des effets durables de la pandémie de la COVID-19 ainsi que la hausse des coûts découlant de l'inflation, de manière à éviter une hausse supplémentaire des contributions municipales;

De demander au gouvernement du Québec qu'à l'instar la Ville de Saint-Jérôme, que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu contribue aussi au financement du transport collectif de la région métropolitaine;

De réitérer la demande faite par la Communauté à la SAAQ pour que cette dernière perçoive la taxe sur l'immatriculation de la Communauté dès janvier 2024.

*Mme Valérie Plante est absente au moment du vote*

---

CC22-055

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE NORME APPROPRIÉE POUR LA DISPOSITION DES LINGETTES JETABLES

PROPOSÉ PAR : Mme Marie Plourde

APPUYÉ PAR : M. Richard Deschamps

Il est résolu :

De souligner l'importance du problème de l'élimination des lingettes hygiéniques dites « jetables dans les toilettes » et de leur impact sur les infrastructures d'assainissement des eaux usées;

De demander au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, l'honorable François-Philippe Champagne, une révision de la décision du Bureau de la concurrence du Canada afin que conformément à la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* dont il est responsable, la désignation « jetable dans les toilettes » soit réservée à des produits pour lesquels le potentiel de désintégration dans les égouts est confirmé;

De demander un moratoire pour le Canada de l'appellation « jetables dans les toilettes » tant et aussi longtemps qu'une norme appropriée ne soit créée, afin de garantir la véracité et la validité du potentiel de dégradation dans les égouts afin d'éradiquer l'impact de cette pratique sur les infrastructures d'assainissement des eaux usées.

---

CC22-056

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES CRÉDITS NÉCESSAIRES AUX ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Conformément à l'article 165 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, RLRQ c C-37.01, le secrétaire avise les membres du Conseil que la trésorière a déposé à son bureau le certificat des crédits nécessaires aux engagements de la Communauté pour l'exercice financier 2023.

---

CC22-057

LISTE DES CONTRATS AU DATE 2022

Le secrétaire informe qu'il n'y a aucun contrat dans la liste des engagements déposé en vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* contracté par le directeur général pour la période du 8 septembre au 20 octobre 2022.

---

CC22-058

ADOPTION DU PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031

PROPOSÉ PAR : M. Jérôme Normand

APPUYÉ PAR : M. Eric Westram

Il est résolu :

De prendre acte du rapport des travaux de la commission de l'environnement et de la transition écologique portant sur l'élaboration du projet de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031*;

D'adopter le projet de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031*;

De demander à la commission de l'environnement et de la transition écologique de poursuivre son mandat et de procéder à une consultation publique, comprenant la tenue de séances de consultation dans chacun des cinq secteurs géographiques du territoire de la Communauté, portant sur le projet de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031* et se terminant au plus tard le 15 avril 2023.

---

CC22-059

IMPOSITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LA PROPRIÉTÉ DU  
GOLF LE BOISÉ DE TERREBONNE

PROPOSÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Yannick Langlois

Il est résolu :

D'entériné la recommandation du comité exécutif et de mandater le directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal afin de mettre en place une réserve foncière pour fins publiques, ayant pour objet une reconversion des lieux en espace vert ou en milieu naturel, sur l'immeuble connu et désigné comme étant constitué des lots 3 264 502 et 3 382 763 du cadastre du Québec, et ce, advenant le rejet de la contre-offre présentée conformément à la résolution CE22-185 du comité exécutif de la Communauté à monsieur Simon G. Boyer, président de la firme Landerz, pour l'acquisition de cet immeuble;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

---

CC22-060

RÈGLEMENT RCE-02-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

Il est résolu :

*D'adopter le Règlement intérieur du comité exécutif RCE-02-2 relatif à la délégation de pouvoirs au directeur général.*

*Mme Sandra El-Helou est absente au moment du vote*

---

CC22-061

RÈGLEMENT 2022-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-37 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL AFIN QU'IL S'APPLIQUE ÉGALEMENT AUX COMMISSIONS À DURÉE DÉTERMINÉE

PROPOSÉ PAR : Mme Lise Michaud

APPUYÉ PAR : M. Jean Martel

Il est résolu :

*D'adopter le Règlement 2022-103 modifiant le règlement 2006-37 sur le traitement des membres du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal afin qu'il s'applique également aux commissions à durée déterminée.*

*Mme Sandra El-Helou est absente au moment du vote*

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions numéros CC22-052 à CC22-061 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Valérie Plante  
Présidente

---

Roch Sergerie  
Secrétaire

\* M. Stéphane Boyer, M. Michel Gibson et M. Martin Damphousse ont motivé leur absence au sens du Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du Conseil de la Communauté.

\*\* Mme Catherine Fournier a justifié son absence.

**Période de questions**

<b>Nom</b>	<b>Sujet</b>
M. Axel Fournier	Transport en commun – Boucherville - ARTM
Mme Louise Girard	Aires TOD
M. Bruce Walker	Contribution financière en lien avec le Règlement numéro 2001-10 sur les rejets à l'atmosphère et sur la délégation de son application
M. Guillaume Barrette	Aires TOD
Mme France Pellerin	Participation au plan de conservation du piémont du mont Saint-Hilaire
Mme Stéphanie E. Renaud	CMM et ARTM